

C2S : comprendre vos droits et les démarches

FICHE INFORMATIVE



COMPRENDRE

La C2S aide les foyers aux ressources modestes à financer la part complémentaire de leurs soins. Elle peut être gratuite ou avec participation selon la situation.

Vérifier	Examiner les ressources et la composition du foyer. Utiliser le simulateur public et consulter les plafonds actualisés.
Demander	Préparer les pièces demandées puis déposer le dossier par le canal officiel. Le simulateur ne décide pas des droits.
Suivre	Conserver la réponse et les dates de l'attestation. Anticiper le renouvellement s'il n'est pas automatique.

LES BONS RÉFLEXES

Besoin d'aide ? L'équipe sociale AssurMeyer peut accompagner gratuitement la compréhension des démarches, avec votre accord et en coopération avec les services existants. Cette aide gratuite est distincte d'une éventuelle participation financière à la C2S.

Vérifier les droits du foyer, distinguer gratuité et participation, puis conserver les dates de l'attestation. Un simulateur aide à se repérer ; il ne remplace pas la décision sur le dossier.

Sources publiques : [Service Public](#) · [Conditions, participation et couverture C2S](#) · [Portail public C2S](#) · [Préparer et déposer la demande](#) · [Portail public C2S](#) · [Anticiper la fin des droits](#)

[Lire la fiche conseil complète et ses autres sources](#) · La décision sur vos droits relève de l'organisme compétent.

www.assurmeyer.fr

Prévenir mieux ensemble. Assurer moins cher chacun.
Sourire pour tous !

